

## ANNEXE 1 : CALENDRIER

DATES	NATURE DE L'OPÉRATION	RÉFÉRENCES
Lundi 10 juin 2024	<p>Début de la période pendant laquelle les recettes et les dépenses en vue de l'élection sont comptabilisées au compte de campagne</p> <p>Début de la période d'interdiction des campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion des collectivités et d'interdiction d'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle</p> <p>Début de la période d'interdiction d'affichage électoral en dehors des emplacements réservés à cet effet</p> <p>Publication du décret de convocation des électeurs</p>	<p>L. 52-4 et L 52-12</p> <p>L. 52-1</p> <p>L. 51</p> <p>L. 172</p>
Mercredi 12 juin 2024	Ouverture du délai de dépôt des candidatures	R. 98
Dimanche 16 juin 2024 (à 18 heures)	<p>Délai limite de réception des candidatures</p> <p>Délai limite des retraits de candidatures</p>	<p>L 157</p> <p>R. 100</p>
Lundi 17 juin 2024	Date limite de publication de la liste des candidats par arrêté du représentant de l'État	R. 101
Lundi 17 juin 2024 à zéro heure	<p>Ouverture de la campagne électorale pour le premier tour</p> <p>Mise en place des panneaux d'affichage</p> <p>Date limite d'installation des commissions de propagande</p>	<p>Décret de convocation des électeurs</p> <p>L. 51</p> <p>L. 166 et R. 31</p>
Mardi 18 juin 2024 à 18 heures	Date limite de dépôt par les candidats, auprès de la commission de propagande, des documents (circulaires et bulletins de vote) à envoyer aux électeurs, pour le premier tour	Arrêté du représentant de l'État
Mardi 25 juin 2024 (Lundi 24 juin si vote le samedi 29 juin)	Le cas échéant, date limite d'affichage dans les communes de l'arrêté modifiant les heures de scrutin	R. 41
Mercredi 26 juin 2024 (Mardi 25 juin 2024 en Guadeloupe, Martinique et Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon)	Date limite d'envoi par la commission de propagande des circulaires et des bulletins de vote aux électeurs et des bulletins de vote aux maires	R. 34
Jeudi 27 juin à 18 heures (mercredi 26 juin à 18 heures si vote le samedi)	Date limite de notification aux maires par les candidats de la liste des assesseurs et délégués dans les bureaux de vote	R. 46
Samedi 29 juin 2024 à midi (vendredi 28 juin à midi si vote le samedi)	Délai limite de remise aux maires des bulletins de vote par les candidats qui en assurent eux-mêmes la distribution	R. 55
Vendredi 28 juin 2024 à minuit (jeudi 27 juin à minuit si vote le samedi 29 juin)	Clôture de la campagne électorale pour le premier tour	L. 47 A

<b>Samedi 29 juin 2024</b>	<b>PREMIER TOUR DE SCRUTIN en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Saint Barthélemy, à Saint Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Polynésie française</b>	<b>Décret de convocation des électeurs</b>
<b>Dimanche 30 juin 2024</b>	<b>PREMIER TOUR DE SCRUTIN</b>	<b>Décret de convocation des électeurs</b>
Lundi 1er juillet 2024 à zéro heure (dimanche 30 juin à zéro heure si vote le samedi)	Ouverture de la campagne électorale pour le second tour	L. 47 A
Lundi 1er juillet 2024	Date limite de clôture des travaux des commissions de recensement des votes Ouverture du délai de dépôt des candidatures pour le second tour	R. 107 R. 98
Mardi 2 juillet 2024 (18 heures)	Délai limite de réception des candidatures pour le second tour Délai limite des retraits de candidatures	L. 162
Définie localement	Date limite de dépôt par les candidats, auprès de la commission de propagande, des documents (circulaires et bulletins de vote) à envoyer aux électeurs, pour le second tour	Arrêté du représentant de l'État
Jeudi 4 juillet 2024 (Mercredi 3 juillet en Guadeloupe, Martinique et Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon)	Date limite d'envoi par la commission de propagande des circulaires et des bulletins de vote aux électeurs et des bulletins de vote aux maires	R. 34
Samedi 6 juillet 2024 à midi (vendredi 5 juillet à midi si vote le samedi)	Délai limite de remise aux maires des bulletins de vote par les candidats qui en assurent eux-mêmes la distribution	R. 55
Vendredi 5 juillet 2024 à minuit (jeudi 4 juillet à minuit si vote le samedi)	Clôture de la campagne électorale pour le second tour	L. 47 A
<b>Samedi 6 juillet 2024</b>	<b>SECOND TOUR DE SCRUTIN en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint Barthélemy, à Saint Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Polynésie française</b>	<b>Décret de convocation des électeurs</b>
<b>Dimanche 7 juillet 2024</b>	<b>SECOND TOUR DE SCRUTIN</b>	<b>Décret de convocation des électeurs</b>
Lundi 8 juillet 2024 à minuit	Délai limite de clôture des travaux des commissions de recensement des votes	R. 107
Jeudi 11 juillet 2024 à 18 heures	Délai limite de dépôt de recours contentieux lorsque l'élection a été acquise au premier tour et que la proclamation des résultats a eu lieu le lundi 1er juillet 2024	L.O. 180 et art. 33 ordonnance n° 58-1067
Jeudi 18 à 18 heures	Délai limite de dépôt de recours contentieux lorsque l'élection a été acquise au second tour et que la proclamation des résultats a eu lieu le lundi 8 juillet 2024	L.O. 180 et art. 33 ordonnance n° 58-1067
Vendredi 6 septembre 2024 (18 heures)	Délai limite de dépôt du compte de campagne auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	L. 52-12

Lundi 9 septembre 2024 à minuit	Date limite de dépôt de la déclaration de situation patrimoniale des députés élus sur le téléservice de la HATVP	L.O.135-1
------------------------------------	--	-----------